

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 22 mai 2026

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/05/2026

Présents : 26

vingt-deux mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Kléber MESQUIDA (Conseil Départemental de l'Hérault)

Représentés : 1

Votants: 27

Pour: 27

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Rémy AFFRE (CDC Sud Hérault), Daniel BARTHES (CDC Les avant-Monts), Patrick CABROL (CDC Du Minervois au Caroux), Béatrice FALCOU (CDC Du Minervois au Caroux), Jean-Luc FALIP (Conseil Départemental de l'Hérault), , Sophie GACHET (CDC Grand Orb), Daniel GALTIER (CDC Les Avant-Monts), Martine GIL (CdC Les Avant-Monts), René GINIEIS (CDC Grand Orb), Séverine GLEIZES-GUIGOU (CDC Sud Hérault), Magali GUIRAUD (CDC Du Minervois au Caroux), Audrey IMBERT (Conseil Départemental de l'Hérault), Jean-Louis LAFAURIE (CDC Grand Orb), Christian LIGNON (CDC Du Minervois au Caroux), Aurélien MANENC (CDC Grand Orb), Pierre MATHIEU (CDC Grand Orb), Kléber MESQUIDA (Conseil Départemental de l'Hérault), Marie-Pierre PONS (Conseil Départemental de l'Hérault), Thérèse SALAVIN (CDC Du Minervois au Caroux), Jean-Marc SALEINE (CDC Du Minervois au Caroux), Séverine SAUR (Conseil Départemental de l'Hérault), Philippe SILVESTRE (CDC Sud Hérault), Jean-Michel ULMER (CDC Les Avant-Monts), Sylvain BAGNATI (CDC Les Avant-Monts), Virginie MIEULET (CDC Les Avant-Monts), Jérôme ROGER (CDC Sud Hérault),

Représentés: Marc FIDEL (CDC Sud Hérault) par Rémy AFFRE (CDC Sud Hérault)

Suppléés : Florence BRUTUS (CDC Les Avant-Monts) suppléée par Sylvain BAGNATI (CDC Les Avant-Monts), Sylvie CEBE (CDC Les Avant-Monts) suppléée par Virginie MIEULET (CDC Les Avant-Monts), Jean-François MADONIA suppléé par Jérôme ROGER (CDC Sud Hérault)

Excusés : , Julie GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental de l'Hérault), Vincent GAUDY (Conseil Départemental de l'Hérault), Stéphane MONTAGNE (CDC Sud Hérault), Christophe MORGO (Conseil Départemental de l'Hérault), Marie PASSIEUX (Conseil Départemental de l'Hérault), Yves ROBIN (CDC Grand Orb), Philippe VIDAL (Conseil Départemental de l'Hérault)

Par Madame ou Monsieur la ou le doyen(ne) d'âge

La séance d'aujourd'hui est consacrée à l'élection du Président et des membres du Bureau.

À partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge (art. L.5211-9 du CGCT) ; c'est pourquoi Monsieur Kléber MESQUIDA ouvre cette réunion d'installation du Comité syndical.

Il procède à l'appel des nouveaux élus titulaires par rang d'âge, et à la lecture de la liste des délégués suppléants par rang d'âge également.

Date de transmission de l'acte: 01/06/2026

Date de reception de l'AR: 01/06/2026

034-253403554-2026_22_05_01-DE

A G E D I

Vérification du quorum.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Il déclare installé dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical les élus figurant sur les listes dont il vient d'être donné lecture.

Il propose, selon l'usage, la candidature du benjamin de notre assemblée, qui est en l'occurrence : Audrey IMBERT.

il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret, pour l'élection du Président.

Il convient de désigner deux scrutateurs, sont proposés le « vice-doyen », Monsieur Jean-Louis LAFAURIE et le « vice-benjamin », Monsieur Aurélien MANENC.

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE et Monsieur Aurélien MANENC avec l'accord du Président sont désignés scrutateurs.

Conformément aux articles : L.2124-4, L.2124-7, L.2122-8, L.5211-8, L.2122-9, L.2122-5 et L.2122-6 du Code Général de Collectivités Territoriales auxquels renvoient les articles L.5211-1 et L.5211-2 dudit code, nous allons procéder à l'élection du Président, et j

le Président appelle maintenant les candidats à se faire connaître.

1- APPEL À CANDIDATURES

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. Aurélien MANENC

Le Président invite chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, à mettre, dans l'urne son bulletin de vote (écrit sur papier blanc).

Il demande à la secrétaire de procéder à l'appel.

2- OPÉRATIONS DE VOTE DU PRÉSIDENT

Les scrutateurs vont procéder au dépouillement en utilisant les feuilles de dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

M. Aurélien MANENC : 27 voix

Date de transmission de l'acte: 01/06/2026

Date de reception de l'AR: 01/06/2026

034-253403554-2026_22_05_01-DE

A G E D I

M. Aurélien MANENC ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé Président et immédiatement installé.

Il est invité donc à présider la suite de la séance.

Fait le 22 mai 2026 à Cessenon sur Orb

Le Président
Aurélien MANENC



Date de transmission de l'acte: 01/06/2026

Date de reception de l'AR: 01/06/2026

034-253403554-2026_22_05_01-DE

A G E D I